

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2024/07/08-3**

**Tarifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis professionnels (VAP), à compter de 2024/2025**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 8 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** le code du travail, notamment le Livre III : La formation professionnelle (Articles L6311-1 à L6363-2),

**Vu** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

**Vu** l'arrêté du 3 août 2023 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2023/03/16-19 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la révision des tarifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) individuelle, spécifique et de la validation des acquis professionnels (VAP),

**Vu** le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation,

**Vu** l'avis n°2024/06/06-3 de la Commission de la formation et de la vie universitaire portant sur l'intégration des frais de dossier dans le tarif globalisé,

**Considérant** l'indexation annuelle des montants des droits d'inscription sur l'indice national des prix à la consommation hors tabac constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour la France pour l'année civile précédente,

**Après examen,**

Article unique :

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la tarification de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis professionnels (VAP) présenté par type de diplôme, à compter de l'année universitaire 2024/2025.

**Cet avis est rendu à l'unanimité**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 8 juillet 2024

Pour le Président, et par délégation,  
la Vice-présidente formation  
Sophie de CACQUERAY

